

**Demande d'autorisation d'absence
(article 75-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié)**

Année scolaire 2021-2022 – CHSCT uniquement

Situation du demandeur :

Nom : Prénom :

Corps :

Affectation (si TR, préciser "affectation annuelle" ou "suppléance") :

Organisation syndicale : FSU UNSA Education SGEN-CFDT

Instance :

CHSCT Académique

ou

CHSCT Départemental : Jura

Secrétaire CHSCT

Membre titulaire

Membre suppléant

Jour(s) d'absence sollicité(s) (si demi-journée, le préciser) :

Soit : jours

Motif :

visite de site

Préciser :

participation à des GT à la demande des organisations syndicales

Préciser :

autres

Préciser :

Date :

Signature du demandeur :

Date :

Signature de l'IEN :

Autorité compétente pour accorder les autorisations d'absence :

- membres du CHSCTA: recteur de l'académie – secrétariat direction des ressources humaines

- membres des CHSCTD: IA-DASEN